

LPM Jacques Cassard (Nantes)

Médical I

Arrêté du 29 juin 2011

Dates et Lieux :

En fonction des demandes à Nantes ou Saint-Nazaire

Plan de formation :

Conditions d'admission à l'entrée de formation :

En concertation avec votre quartier des Affaires Maritimes

Contenu de la formation :

INTITULÉ	Heures
1. L'UV-PSC 1 sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau I » telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.	7Н
2. L'UV-HPR, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comprenant troi modules : - HPR 1 : prévention des risques professionnels maritimes ; - HPR 2 : hygiène - HPR 3 : prévention de risques spécifiques (notamment coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins venimeux).	3Н
3. L'UV-AMMCT 1, aide médicale en mer - consultation télémédicale de niveau 1,	1H
TOTAL	11H

<u>Durée du stage théorique</u> : 11H au LPM de Nantes <u>Coût de la formation</u> : 155 € de frais administratif

Tél. Lycée : 02 40 50 51 01 Mise à jour le 13/06/2017